

Liste des dispositifs communaux d'aide individuelle aux études musicales

Pour les habitant·e·s de la commune de Chavannes-près-Renens

[règlement d'aide de la commune de Chavannes-près-Renens](#)

Pour les habitant·e·s de la commune de Cheseaux

[règlement d'aide de la commune de Cheseaux](#)

Pour les habitant·e·s de la commune de Crissier

[demande de soutien de la commune de Crissier](#)

Pour les habitant·e·s de la commune d'Ecublens

[demande de soutien de la commune d'Ecublens](#)

[barème déterminant](#)

Pour les habitant·e·s de la commune de Forel

[aide individuelle des communes de Savigny et Forel](#)

Pour les habitant·e·s de la commune de Savigny

[aide individuelle des communes de Savigny et Forel](#)

Pour les habitant·e·s de la commune de Froideville

[demande de soutien Froideville](#)

[règlement d'aide de la commune de Froideville](#)

Pour les habitant·e·s de la commune du Mont-sur-Lausanne

[demande de soutien Le Mont-sur-Lausanne](#)

[règlement d'aide de la commune du Mont-sur-Lausanne](#)

Pour les habitant·e·s de la commune de Prilly

[demande de soutien de la commune de Prilly](#)

[règlement d'aide de la commune de Prilly](#)

Pour les habitant·e·s de la commune de Renens

[demande de soutien de la commune de Renens](#)

[règlement d'aide de la commune de Renens](#)

Pour toute autre commune, se renseigner auprès de l'administration communale pour une aide individuelle pour les études musicales dans une école de musique reconnue par la Fondation pour l'Enseignement de la Musique (FEM), ce dispositif est inscrit dans la loi cantonale des écoles de musique (LEM).